# Rapport d'évaluation

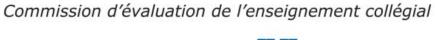
Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

# du Cégep de Saint-Hyacinthe

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme

Techniques de diététique (120.01)

Avril 2002





# Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Saint-Hyacinthe s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Cégep de Saint-Hyacinthe a évalué le programme *Techniques de diététique* (120.01). La Commission a reçu le 8 octobre 1999 le rapport d'autoévaluation de l'application de la PIEP et un premier volet de l'évaluation du programme portant sur trois critères : la pertinence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves ainsi que l'efficacité du programme. Le 5 mars 2001, la Commission recevait la deuxième partie de l'évaluation du programme contenant l'étude des trois autres critères, soit la cohérence, l'adéquation des ressources, la gestion du programme, ainsi qu'un document du Département de Techniques de diététique nommé *Suivi de l'évaluation*.

Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire la analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 19 et 20 septembre 2001. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Saint-Hyacinthe selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994<sup>3</sup>, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

<sup>1.</sup> Le comité de visite était composé de M. Louis Roy, commissaire, M<sup>me</sup> Pierrette Bergeron, enseignante en Techniques de diététique, Collège de Limoilou, M. John Keyes, coordonnateur de l'évaluation institutionnelle, Collège régional Champlain, M<sup>me</sup> Michelle Lauzon, conseillère pédagogique, Collège de Maisonneuve. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M<sup>me</sup> Francine Gravel, qui agissait à titre de secrétaire.

<sup>2.</sup> Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

<sup>3.</sup> COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence, octobre 1994, 25 p.

# Le collège, sa politique et le programme évalué

Fondé en 1968, le Cégep de Saint-Hyacinthe est situé dans la région de la Montérégie. Il offre 24 programmes conduisant à l'obtention du DEC. Au 20 septembre 2000, il accueillait 1495 élèves au secteur préuniversitaire et 1415 au secteur technique.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en mai 1997. À cette occasion, la Commission jugeait que cette politique révisée contenait «les composantes et la plupart des éléments nécessaires à la réalisation de travaux d'évaluation ». Elle appréciait «en particulier la formulation de considérations éthiques et la description du processus d'évaluation d'un programme ».

Le programme *Techniques de diététique* (120.01) qui est l'objet de la présente évaluation est un programme qui compte 87 2/3 unités et comprend 25 cours à la formation spécifique dont un stage à la fin de la formation. Le programme est offert depuis 1971-1972. Il n'est pas encore défini en objectifs et standards. Le nombre d'élèves inscrits à ce programme pour les années 1997, 1998 et 1999 était respectivement de 77, 81 et 68.

Douze enseignants à temps complet et trois à temps partiel sont affectés à l'enseignement des cours de la formation spécifique pour l'année 1997-1998. Sept enseignantes forment l'assemblée départementale de Techniques de diététique qui constitue l'instance principalement engagée dans la gestion du programme au quotidien. Les enseignantes ont conçu une vidéo, *Si l'alimentation t'intéresse*, qui présente les techniques de diététique. Le département entretient des liens privilégiés avec le Centre d'innovation technologique agroalimentaire.

# Évaluation de l'application de la PIEP

#### La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

### Le choix du programme à évaluer

Deux critères prévus à la PIEP ont été considérés pour choisir le programme de *Techniques de diététique*. Le programme est présentement en révision. Le champ d'intervention des diplômés, soit les besoins du marché du travail, est à l'ordre du jour dans les discussions entre le ministère de l'Éducation et les départements en Techniques de diététique des différents collèges.

Le contexte de boycott par les enseignants n'a pas permis de consulter la commission des études. Toutefois, celle-ci a été informée du choix du programme retenu pour l'évaluation. Mis à part le département porteur, les autres départements concernés n'ont pas été consultés.

#### Le système d'information sur les programmes d'études

Le choix des questions ou des objets d'évaluation n'a pu s'effectuer en considérant les données et indicateurs du système d'information puisqu'il n'est pas encore implanté. Des données sur les programmes existent, mais ne sont pas encore intégrées dans un système d'information. La mise en place d'un tel système est prévue depuis plusieurs années, mais sa réalisation a été reportée. Un tel système est pourtant essentiel pour assurer une bonne gestion des programmes et le suivi des élèves. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de mettre en place au plus tôt un système d'information sur les programmes d'études.

# Le déroulement du processus d'évaluation

Un comité d'évaluation restreint, composé de cinq personnes, soit deux professeurs, deux adjoints et un conseiller pédagogique, a été créé comme le prévoit la politique et a assumé les tâches qui lui étaient assignées. Il faut souligner la qualité de l'engagement des

professeurs du Département de Techniques de diététique et de ses deux représentantes au comité d'évaluation. Leur contribution dynamique à toutes les étapes du processus s'est faite dans un souci réel d'améliorer ce programme engagé dans un processus de révision provincial. Elles n'ont toutefois pas reçu tout le support nécessaire à la réalisation de l'autoévaluation de leur programme. Ainsi, les adjoints membres du comité ont été sous-utilisés, car leurs tâches et leurs responsabilités étaient mal définies. Le Collège compte apporter des précisions à sa politique à ce sujet. En outre, le conseiller pédagogique qui agissait comme personne-ressource au sein du comité s'est vu confier d'autres tâches et a dû être remplacé. Le remplacement du conseiller pédagogique, et un boycott lié au renouvellement de la convention collective, ont occasionné un retard important dans l'échéancier des travaux qui se sont échelonnés sur trois ans au lieu d'une année comme prévu dans la politique. Une durée si longue peut affecter la qualité des travaux d'évaluation d'un programme allant même jusqu'à remettre en cause sa validité. Dans un tel contexte.

la Commission recommande au Collège d'assurer un encadrement suffisant et de voir à ce que l'évaluation se fasse à l'intérieur d'échéances acceptables conformément à la PIEP.

Lors d'une évaluation en profondeur, la politique prévoit la création d'un comité d'évaluation élargi où se retrouveraient, en plus des membres du comité restreint, des représentants des disciplines contributives et possiblement des représentants des disciplines de formation générale. Le besoin de former ce comité n'a pas été éprouvé par le Collège qui ne l'a donc pas mis sur pied et qui en reverra l'utilité lors de la révision de la politique.

La PIEP ne contient pas d'indications sur la diffusion du rapport et le rapport d'autoévaluation ne transmet pas d'informations à ce sujet. Lors de la visite, les professeurs des disciplines contributives et de la formation générale n'avaient pas reçu ledit rapport. La Commission *suggère* au Collè ge de prévoir des clauses sur la diffusion du rapport dans sa politique d'évaluation de programmes.

Le Collège prévoit apporter certaines modifications à sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes notamment au sujet du comité d'évaluation, du partage des responsabilités, de la diffusion du rapport, du plan de suivi et du système d'information. La Commission trouve appropriée l'orientation de ces modifications annoncées. Le Collège veut aussi arrimer cette politique à une politique de gestion de programmes présentement en élaboration.

\* \* \*

La Commission juge que l'application de la politique institutionnelle d'évaluation de programmes faite par le Cégep de Saint-Hyacinthe pour le programme *Techniques de diététique* a été peu conforme aux dispositions de sa politique.

## L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

#### Le devis d'évaluation

Le comité d'évaluation n'a pas préparé de devis comme le demande la politique. Il s'est inspiré des travaux réalisés quelques années auparavant dans le cadre de la révision du programme de Techniques de diététique pour identifier certains enjeux de la démarche d'évaluation. Il a aussi utilisé un guide de travail conçu par le Collège pour planifier les travaux d'évaluation. Il reste cependant qu'un véritable devis n'a pas été élaboré. Les travaux réalisés antérieurement portaient surtout sur l'orientation à donner au programme, alors que le devis aurait dû porter sur le programme tel qu'offert à Saint-Hyacinthe et tenir compte de la situation telle qu'elle se présentait au moment de l'évaluation. Un devis clair et suffisamment large aurait sans doute contribué à donner plus de cohésion et plus de suivi à la démarche. C'est pourquoi, sans nier la valeur du travail réalisé antérieurement, la Commission suggère au Collège, lors de ses évaluations futures, de veiller à ce qu'un devis en bonne et due forme soit élaboré, comme le prévoit d'ailleurs sa Politique institutionnelle d'évaluation de programmes. Par ailleurs, l'évaluation n'a porté que sur la formation spécifique. Même si la formation générale venait d'être évaluée, le Collège aurait eu avantage à en examiner certains aspects : formation propre, réussite des cours, contribution à l'épreuve synthèse.

#### La collecte des données perceptuelles

La collecte des données n'a pas été réalisée avec toute la rigueur qu'exige une telle opération. En général, les questions étaient claires mais sur le plan méthodologique, la Commission a noté certains problèmes qui ont pu affecter l'objectivité ou la fiabilité des

résultats. Ainsi, les questionnaires n'étaient pas toujours précédés de consignes écrites; les directives n'étaient pas les mêmes d'un professeur à l'autre; certains questionnaires ont été égarés; certaines réponses provenaient d'entrevues informelles. Au moment de la visite, les professeurs ont paru mal informés des normes de collecte. De toute évidence, ils n'ont pas reçu le support nécessaire.

La Commission recommande au Collège de s'assurer de la rigueur de l'exercice de la collecte des données afin d'être en mesure de garantir leur fiabilité.

#### La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

#### Les données recueillies

Les données sur les ressources sont assez complètes et permettent de bien connaître les ressources humaines et matérielles du programme et il en est de même pour l'efficacité du programme. La Commission souligne la qualité du travail produit pour l'ensemble de ces deux critères.

Si, pour certains critères, les données sont complètes, pour d'autres, elles n'ont été que partiellement recueillies. Des données sur les tâches effectuées par les diplômés, sur leur satisfaction et sur leur perception de la polyvalence du programme auraient été intéressantes pour l'évaluation de la pertinence. L'absence de données quantitatives sur la satisfaction des employeurs affecte aussi l'analyse de ce critère. Le critère de la cohérence est mieux servi par les données recueillies, même si la collecte n'a pas toujours été réalisée avec toute la rigueur nécessaire, comme on l'a signalé. Par exemple, en ce qui concerne la charge de travail, il est intéressant que le Collège ait recueilli la perception des professeurs et celle des élèves. On a questionné les élèves à propos de l'encadrement offert par les professeurs, mais non sur leur satisfaction à l'égard des méthodes pédagogiques. Ils n'ont pas été sollicités pour exprimer leur satisfaction sur les modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Toutefois, ils ont été consultés sur leurs perceptions de la gestion du programme. Il aurait été intéressant de connaître aussi les perceptions des enseignants sur la gestion du programme.

#### L'analyse

Pour les critères de la cohérence, des ressources et de l'efficacité, l'analyse est adéquate et bien documentée. Par contre, en ce qui concerne la pertinence, l'analyse est plus faible et ressemble davantage à un exercice de concordance entre les cours et les besoins du marché du travail. L'étude de la gestion est plutôt descriptive et les liens entre les instances ne sont pas examinés.

L'analyse des liens entre les méthodes pédagogiques et les objectifs du programme en fonction de niveaux taxonomiques porte à confusion. L'analyse de l'application de la PIEA et des modes et instruments d'évaluation des apprentissages reste très partielle, car elle ne repose que sur l'étude de deux cours. Dans la démonstration de la concordance entre les instruments d'évaluation et les objectifs de cours, l'analyse pourrait être plus poussée.

### Les conclusions et actions envisagées

La pertinence est le critère qui a particulièrement souffert de l'absence du devis. Les conclusions s'appuient peu sur la collecte de données ou sur l'analyse et les actions envisagées ne touchent que des réaménagements internes au programme sans lien avec le projet de la révision du programme ou la perception jugée problématique du nom du programme auprès des employeurs. Aucun fil conducteur ne semble avoir permis de bien cerner l'étude de ce critère.

Les conclusions tirées à propos de la cohérence ne sont pas claires et des questions restent en suspens. Elles auraient pu être plus complètes. Toutefois, les actions envisagées répondent aux analyses développées.

Pour les méthodes pédagogiques, les conclusions et les actions envisagées sont pertinentes. Les données et les conclusions pour l'étude de l'application de la PIEA et des modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont partielles. Les conclusions sur la gestion vont plus loin et aboutissent à des actions pertinentes. Seuls les critères des ressources et de l'efficacité ont été développés de façon à ce que chaque étape du processus soit liée à la précédente de manière complète et rigoureuse.

L'absence d'un devis et d'enjeux clairs pour guider et encadrer les travaux a affecté la réalisation de l'évaluation. En continuité avec ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de recueillir toutes les données pertinentes et d'effectuer une analyse approfondie afin de bien fonder les conclusions et les actions envisagées.

#### Le suivi de l'évaluation

Les professeurs du département ont élaboré un document de suivi comme base de travail. Toutefois, ce document ne constitue pas un plan d'action complet et ne cible pas de priorités parmi l'ensemble des actions envisagées. Le conseil d'administration du Collège a inscrit le suivi de l'évaluation du programme de *Techniques de diététique* dans son plan de travail. La direction du Collège a indiqué à la Commission que, dorénavant, le plan de suivi fera partie intégrante des rapports d'évaluation. La Commission *suggère* au Collège de modifier sa PIEP afin d'y inclure l'élaboration d'un plan d'action complet, à adopter par le conseil d'administration et qui indique des priorités, identifie le partage des responsabilités et fixe un échéancier.

\* \* \*

En raison de ce qui précède, la Commission considère que l'application de la politique d'évaluation des programmes du Cégep de Saint-Hyacinthe a été partiellement efficace.

## Conclusion

L'évaluation du programme *Techniques de diététique* (120.01) a permis au Collège d'appliquer une première fois sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes et d'identifier les améliorations à y apporter. Le Collège n'a d'ailleurs pas attendu la fin de l'opération pour en planifier la révision. Le Collège désire intégrer sa politique révisée à une politique de gestion de programmes présentement en projet.

Malgré les difficultés d'encadrement et l'interruption des travaux, l'évaluation devrait permettre l'amélioration de la mise en œuvre du programme *Techniques de diététique*, car les enseignantes du département se sont engagées dans cette opération avec beaucoup de détermination.

Les recommandations concernent la mise en place du système d'information, l'encadrement du processus et le respect des échéances, et la rigueur de la collecte de données.

Les suggestions touchent l'élaboration d'un devis, la réalisation même de l'évaluation pour que les liens soient plus rigoureux d'une étape à l'autre et la modification de la PIEP pour y inclure un plan d'action et y prévoir des clauses sur la diffusion du rapport.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Saint-Hyacinthe de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de diététique* (120.01), a été peu conforme aux dispositions de sa politique et partiellement efficace.

# Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Saint-Hyacinthe a fait parvenir à la Commission ses réactions au rapport d'évaluation de l'application de la PIEP.

Il accepte les recommandations qui lui sont adressées. Il fait état des mesures en cours de réalisation ou envisagées dans le but d'améliorer l'efficacité de l'application de sa politique. Le Collège procède actuellement à l'élaboration d'un système d'information sur les programmes d'études. Il a embauché une deuxième ressource en matière de conseil pédagogique. Dans le cadre de son projet de politique de gestion des programmes, il prévoit se doter d'une banque d'outils de collecte de données validés et de protocoles régissant leur utilisation. Le Collège a élaboré un devis dans le cadre de l'actuelle évaluation de *Techniques d'hygiène dentaire*.

Il a par ailleurs émis des commentaires sur le rapport, qu'il juge très sévère, et soulevé quelques points afin de préciser et de contextualiser des éléments soulevés par la Commission en préambule à certaines recommandations. Ces remarques ont permis d'apporter certaines corrections au texte du rapport.

La Commission considère que les actions réalisées et entreprises par le Collège contribueront à améliorer l'efficacité de l'application de la PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président